

Distr. générale
1er juin 2004
Français
Original: anglais

Dixième session
Kingston, Jamaïque
24 mai-4 juin 2004

**Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins
concernant l'Accord complémentaire entre l'Autorité
internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïcain
relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins
et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque**

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Ayant examiné les recommandations de la Commission des finances¹,

Ayant également examiné, à sa quatre-vingt-onzième séance, le 31 mai 2004,
l'Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le
Gouvernement jamaïcain relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds
marins et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque²,

Recommande que l'Assemblée approuve l'Accord complémentaire.

*31 mai 2004
91e séance*

¹ ISBA/10/A/6-ISBA/10/C/7, par. 19.

² ISBA/10/A/2-ISBA/10/C/2.